



france télévisions

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 19 février 2010

Le Président directeur général de France Télévisions, Patrick de Carolis, a rencontré à leur demande les représentants syndicaux de France Télévisions. Cette rencontre avait pour but de faire un point sur l'état d'avancement de la réforme et plus particulièrement sur la négociation de la nouvelle convention collective.

Patrick de Carolis a commencé l'entretien en rappelant que la réforme et l'organisation du groupe était avant toute chose un outil au service d'une stratégie. Il a tenu à préciser que la stratégie de bouquet initiée en 2005 avait permis d'affronter avec succès la concurrence de la TNT. « Nous avons remporté la bataille du bouquet de chaînes au point que notre stratégie est aujourd'hui reprise par les grands groupes de la télévision commerciale » a-t-il dit. Il a alors ajouté qu'« il fallait maintenant remporter une nouvelle bataille, celle de la convergence et du global media. »

En effet France Télévisions comme l'ensemble des diffuseurs audiovisuels doit affronter une nouvelle révolution technologique d'envergure car l'apparition d'un matériel audiovisuel hybride permet déjà à Internet et à ses contenus de venir directement concurrencer les programmes audiovisuels traditionnels sur l'écran de télévision. Il a conclu en expliquant que « ce n'était pas à l'environnement économique et technologique du secteur audiovisuel de s'adapter à l'organisation de France Télévisions mais à France Télévisions de s'adapter à son nouvel environnement. »

Ensuite, Patrick de Carolis a évoqué la question de la convention collective elle-même.

1. Il a **renouvelé toute sa confiance à l'équipe de négociations** auquel il a fixé lui-même une feuille de route précise et dont il suit pas à pas l'exécution.
2. Il a **fermement précisé qu'il n'existait pas de "convention collective cachée" et que le projet de convention qui leur était soumis reflète en toute transparence la position de la direction.** Pour autant, il a convenu que de véritables espaces de progression et de compromis existaient comme dans toute négociation sociale, en phase avec les métiers et les enjeux du secteur audiovisuel.
3. Il a aussi rappelé aux représentants syndicaux qu'il n'était pas question de réaménager la convention collective de 1984 à la marge mais bien de **réécrire un texte social fondateur qui puisse donner au groupe réformé une véritable constitution sociale, en phase avec les métiers et les enjeux du secteur audiovisuel.**
4. Il a aussi rappelé que **France Télévisions reste avant toute chose une entreprise de presse et de programmes** et que donc à ce titre, chacun, quel que soit son statut, son positionnement géographique en métropole ou Outre-mer, contribue à nos missions de service public. Dès lors, il ne peut y avoir dans une entreprise commune une politique sociale à deux vitesses. La spécificité de chaque métier, de chaque statut territorial, seront bien sûr reconnus mais dans le cadre de règles communes. C'est la condition pour construire une véritable notion de "vivre ensemble" dans l'entreprise commune.
5. Concernant la politique de rémunération, le dispositif proposé n'aboutira pas à une stagnation des salaires, mais au contraire **ménagera une progression des carrières et des rémunérations plus équitables qu'aujourd'hui**, fondée notamment sur la reconnaissance des compétences professionnelles.
6. Enfin, il a **réaffirmé qu'il avait pour devoir de tout mettre en œuvre pour aboutir à un texte collectif le 7 juin prochain**, sous réserve des procédures judiciaires en cours, de façon à rester dans les délais légaux.

contact presse :

Aurélie Ferton – 01 56 22 67 15 – aurelie.ferton@francetv.fr